

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 78 (2016)

Heft: 11

Rubrik: Passion

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La technologie relativement simple de la jeep Kaiser « CJ-5 » permet d'effectuer soi-même des réparations. Photo: Ruedi Hunger

« It's a Jeep »

« 75 ans d'aventures sans limites ». La promesse de cette publicité a un lien avec l'origine de la jeep. Issu d'un appel d'offre de l'armée américaine et produit depuis 1941, le véhicule a reçu son « baptême du feu » durant la Deuxième Guerre mondiale.

Ruedi Hunger

Cheveux au vent, vrombissement caractéristique aux oreilles et volant bien en main car il exige de la poigne, voilà ce que l'on ressent en conduisant la jeep d'Adrian Morger, de Bäretswil (ZH). Ce modèle « CJ-5 » stationné au parc automobile de l'armée d'Hinwil servait autrefois à des fins militaires. « La jeep n'était plus en état de marche et c'est précisément ce défi de la ramener à la vie qui m'a motivé », explique son fier propriétaire. « Attention, le calibrage du carburateur n'est pas tout à fait optimal, la vitesse doit être inférieure à 60 km/h » rappelle-t-il. De temps à autre, la jeep est encore utilisée sur l'exploitation située sur les hauteurs de Hinwil, ou pour franchir un col. Il est actuellement en pause hivernale.

What's for a car?

On ne connaît pas encore l'origine exacte du mot « jeep ». Sa première mention publique date de février 1941, lorsqu'Irving Hausmann, chef responsable des essais de conduite de Willys-Overland a présenté le modèle « Willys MB » à la presse. L'histoire dit qu'il a grimpé à cette occasion les marches du Capitole à Washington dans son véhicule, avec comme passagère Katherine Hillyer, journaliste au *Washington Daily News*. Lorsqu'Irving Hausmann est revenu au pied de l'escalier, il a répondu à un spectateur qui l'interrogeait sur le type de véhicule utilisé: « *It's a jeep.* » En composant son article, Katherine Hillyer a repris ce terme dans la légende de la photographie. C'est ainsi

que le nom « jeep » est né pour désigner ce véhicule emblématique. Selon les dictionnaires Larousse et Robert, son étymologie vient des lettres GP, initiales des mots anglais « general purpose » qui signifient « tous usages ».

Jusqu'à la fin de la guerre, le constructeur Willys-Overland et son mandataire Ford ont produit plus de 600 000 véhicules. Conçue pour l'agriculture, la variante civile a été construite à partir de 1945 en 214 000 exemplaires.

Trois quarts de siècle après le début de la production, les usines fabriquent notamment des éditions spéciales des modèles « Cherokee », « Grand Cherokee » et « Renegade » pour marquer ce 75^e anniversaire.

Uniquement pour l'armée ?

En Suisse, les jeeps se sont fait connaître en premier lieu par l'armée. A partir de 1945, celle-ci en a en effet acquis en plusieurs étapes tous les modèles, de la « MB » à la « CJ-6 ». La désignation militaire officielle était « Gelpw » (de 0,36 t à 0,77 t). La jeep est aussi très appréciée dans l'agriculture depuis l'après-guerre. De surcroît, différents fabricants suisses de tracteurs automobiles, de tracteurs et de véhicules tout-terrain ont utilisé des mo-

teurs et d'autres pièces des modèles « Willy » dans leurs véhicules. Willy Lang, à Güttingen (TG), et Hirt + Schanzenbacher, à Zurich, ont par exemple introduit dans leurs tracteurs automobiles des moteurs 2,2 litres de la jeep à 60ch provenant de stocks de l'armée américaine qu'ils avaient achetés dans l'Italie d'après-guerre. Fischer + Williman, à Lyss (BE), ont construit jusqu'en 1954 45 « Jeeptrac » en tout et le constructeur de machines Studer à Zell (LU) a fabriqué son transpor-

teur tout-terrain avec des pièces de la jeep « Willy ».

Conclusion

Les véhicules désignés « jeeps » ont un passé mouvementé. Crées autrefois pour l'armée, ces véhicules robustes ont été de plus en plus utilisés dans la vie civile. Aujourd'hui, le nom « jeep » est synonyme de « soif d'aventures et liberté », ainsi que de robustesse et de haut standard de conduite. ■

Chronologie des modèles de jeep de version civile

Groupe	Willys-Overland Motors			Kaiser Motors	American Motors Corporation	Chrysler Corporation	Daimler Chrysler AG	Chrysler LLC
Constructeur				Willys Motors Company	Kaiser Jeep Corporation	Jeep Corporation	Jeep Eagle Division	Jeep Division
Type (véhicule tout-terrain)	MB	CJ-2A	CJ-3A	CJ-3B		CJ-7	Wrangler (YJ)	Wrangler (TJ)
				CJ-5			Wrangler (JK)	
				CJ-6				
Années	1940	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010

SUITE DE LA PAGE 77

sec, ils se prêtent bien aux travaux avec la tronçonneuse. Offrant une meilleure protection, les gants recouverts sont renforcés d'une couche de latex naturel (résine de l'hévéa) ou de nitrile, plastique semblable au caoutchouc. La résistance à l'usure (selon DIN 388) peut monter jusqu'à la valeur maximale de 4. Les gants recouverts sont résistants aux huiles et à la rupture. Le nitrile offre également une protection contre les produits chimiques. Ces gants sont ainsi bien adaptés pour ravitailler les tronçonneuses, ce qui est moins le cas des gants en cuir.

Confort

A côté du matériau, la coupe détermine aussi le confort. Comme les crispins (manchettes) courts et ouverts protègent mal, voire pas du tout, de la saleté et de la neige, les fermetures éclair ou les bandes velcro sont préférables. Les gants avec des protections, des articulations, ou une doublure qui amortira les vibrations de la tronçonneuse, sont qualitativement bons, mais également un peu plus onéreux.

Pour commander une machine de manière précise (depuis la cabine), il peut être nécessaire de renoncer à des gants ou d'en porter des fins. Photo: Ruedi Hunger

En bref

Avoir les doigts froids est désagréable, mais lors des travaux forestiers, les gants doivent en premier lieu offrir une protection et accessoirement tenir chaud. De surcroît, ils doivent amortir les vibrations de la tronçonneuse. En général, une partie chaude du corps est plus insensible aux vibrations de la tronçonneuse qu'une partie froide. ■



DIN «EN 388»
(plus les 4 chiffres indiqués sont élevés, meilleur est le gant)



DIN «EN 381-7»
(Classe 0)

Classes de protection contre les risques mécaniques
1^{er} chiffre: résistance à l'abrasion (0-4)
2nd chiffre: résistance à la coupure (0-5)
3rd chiffre: résistance au déchirement (0-4)
4th chiffre: résistance à la perforation (0-4)

Protection anticoupure d'après la norme DIN 381. Le chiffre complémentaire « 7 » concerne les gants. La classe de protection indique la protection anticoupure de scies à chaînes. La classe 0 est pour les tronçonneuses avec une vitesse de chaîne jusqu'à 16 m/s.

Les gants provenant de sources d'approvisionnement contrôlées sont munis d'un pictogramme. Celui-ci décrit les usages des gants. S'ils ne portent pas la désignation « EN 420 » et « EN388 », les gants ne sont pas adaptés en tant qu'EPI.

